

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE BAFIA

SECRETARIAT GENERAL



CENTER REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

BAFIA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

## DÉCISION MUNICIPALE N°~~001~~ /DM/C/BFA/SG/2023

Portant publication des résultats du Dossier de Consultation des Entreprises n°001/DCE/COM-BAFIA/2023 du 09 février 2023 suivant autorisation de gré à gré n°00556/23 du 02 février 2023 relatif aux travaux de réhabilitation des salles de classes dans certaines Ecoles Primaire et Maternelles dans la Commune de Bafia, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

Maître d'ouvrage : Maire de la Commune de Bafia

Financement : BIP MINEDUB Exercice 2023

### **Madame le Maire de la commune de Bafia (Autorité Contractante)**

- Vu la Constitution  
Vu la loi N°2023/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023  
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées.  
Vu le décret N° 2007/007 du 24 avril 2007 portant création de nouvelles communes.  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics  
Vu le décret n°2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination des préfets.  
Vu l'arrêté n°000132/A/ MINDDEV du 03 mars 2020 constatant l'élection de Madame ZINTCHEM à BODIO Marthe Félicité en qualité de maire de BAFIA ;  
Vu la circulaire n°001/CAB/PM du 19 juin 2012 relative à la passation des marchés Publics.  
Vu la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives de l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exercice du budget de l'Etat des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;  
Vu la Lettre Circulaire n°00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023 ;  
Vu le rapport d'analyse des offres de la sous-commission ad hoc ;  
Vu la proposition d'attribution de la commission interne de Passation des Marchés Publics ;  
Considérant les nécessités de services.

### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La lettre commande, objet du Dossier de Consultation des Entreprises susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Entreprises retenues	Adresse	Montant de l'offre HT (FCFA)	Montant de l'offre TTC(FCFA)	Délais
Lot 3	ETS PANOS INDUSCAM	BP : Yaoundé Tél : 677 83 78 90	8 385 744	10 000 000	90 jours calendaires

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. Bafia, le 10/02/2023

Le Maire  
(Autorité Contractante)

*Me Zintchem à Bodio  
Marthe Félicité  
Maire*



### **Ampliations :**

- Préfet/M&I/BFA ;
- DD/MINMAP/M&I/BFA ;
- DD/MINEPAT/M&I/BFA ;
- CDF /M&I/BFA ;
- ARMP/CE ;
- Président CIPM/C/BFA ;
- Intéressés ;
- Affichage/Chrono